

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUK représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI014-1530/09/CC

■ Transfert d'office dans le domaine public routier communautaire du boulevard Provençal - Quartier les Aygalades à Marseille 15ème arrondissement
DIVOIAG 09/3562/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le boulevard Provençal dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille est une voie privée ouverte à la circulation publique depuis de très nombreuses années.

Ce boulevard ainsi que l'ouvrage d'art qui passe au dessus du canal de Marseille ont été réalisés par la Ville de Marseille en 1978. L'élargissement de cette voie était prévu au Plan d'Occupation des Sols de l'époque.

Ce boulevard permet une desserte aisée du quartier des Borels. En effet, les voies publiques environnantes que sont l'avenue Auguste Gaudon et le chemin de la Mûre n'ont pas un gabarit suffisant pour permettre une circulation satisfaisante, et notamment l'accès aux engins de secours, aux bus ainsi qu'au ramassage des ordures ménagères.

Le boulevard Provençal est une voie indispensable pour la desserte du quartier des Borels et permet de désenclaver ce dernier.
Ce boulevard qui mesure 390 mètres de long, et 5,50 mètres de large, soit environ 2368 m² est composé de deux parcelles.

La première parcelle, cadastrée Les Aygalades H 16, d'une surface d'environ 1841m², appartient, d'après le Services des Hypothèques, à l'indivision simple RAYNAL constituée par Madame JALOUSTRE Andrée Françoise Epouse RAYNAL Jean-Henri et Monsieur RAYNAL Jacques, Jean-Claude. (Mutation antérieure à 1956)

Enfin, la seconde parcelle cadastrée Les Aygalades H 18, d'une surface d'environ 527 m², appartient d'après le Services des Hypothèques, à l'indivision simple INEDJIAN constituée par Madame ETYEMEZIAN Marie Epouse INEDJIAN Nazar, Monsieur INEDJIAN Jean Marc Richard, Madame INEDJIAN Nicole Martine Epouse PANUEL Michel et Madame INEDJIAN Renée Jeanine. (19 décembre 1997 V° 97 P 7487)

Conformément au Code de l'Urbanisme et au Code de la Voirie Routière fixant les modalités des procédures relatives au transfert d'office, le présent projet a été soumis à enquête publique afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du dossier et présenter ses observations au Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 juin 2009 au 22 juin 2009 inclus.

En date du 17 juillet, le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable sur le projet de transfert d'office dans le domaine public routier communautaire du boulevard Provençal – quartier les Aygalades à Marseille.

Compte tenu de l'absence d'opposition des propriétaires avérés et constatés au Service des Hypothèques, durant l'enquête publique, il y a lieu de statuer sur ce qui suit.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code de la Voirie Routière
- Le Code de l'Urbanisme
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole,
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.
- La délibération VOI 003-1045/09/CC du 2 mars 2009 approuvant la mise en œuvre de la procédure de transfert d'office du Boulevard Provençal dans le domaine public routier communautaire.
- L'enquête publique qui s'est déroulée du 8 juin 2009 au 22 juin 2009 inclus et l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 17 juillet 2009,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Boulevard Provençal est indispensable au désenclavement du quartier des Borels

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Est approuvé le transfert d'office dans le domaine public routier communautaire du boulevard Provençal – Quartier les Aygalades à Marseille 15^{ème} arrondissement.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI